

---

ICANN73 | Forum virtuel de la communauté – Discussion du GAC sur WHOIS et protection des données  
Mardi 8 mars 2022 – 13h00 à 14h00 AST

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Je veux remercier le personnel de soutien d’avoir fait le changement de présentation aussi vite.

Nous allons discuter du RDS WHOIS et de la politique de protection des données. Il y aura Laureen Kapin la Commission fédérale du commerce des États-Unis, Melina Stroungi de la Commission européenne et Chris Lewis Evan de l’Agence nationale contre le délit du Royaume-Uni. Et si j’ai bien compris, il y aura également des débats à la fin de la présentation avec le collègue représentant du Japon auprès du GAC. Pardon, mais non, j’ai mélangé des séances différentes. Ce sera dans le cadre de l’utilisation malveillante du DNS que le représentant du Japon auprès du GAC prendra la parole. Désolée, je me suis trompée.

Passons maintenant à la présentation du RDS WHOIS. Je vais donc tout de suite céder la parole au responsable de ce sujet. Je suppose Laureen que ce sera vous qui allez commencer ?

CHRIS LEWIS EVANS : Non, cette fois-ci, c’est moi.

---

*Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.*

---

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Ah, d'accord. Je suivais l'ordre qui apparaît dans la présentation. Allez-y Chris.

CHRIS LEWIS EVANS : Aucun problème.

Merci à tous. Merci de nous avoir rejoints pour cette séance. Comme Manal l'a dit, cette question est d'importance pour le GAC depuis un moment et ce travail dure d'ailleurs depuis un certain temps déjà. Passons à la diapositive suivante.

Aujourd'hui, nous essaierons de vous présenter le contexte et la raison pour laquelle ce sujet est important. Nous savons qu'il y a de nouveaux membres au GAC qui n'en sont peut-être pas au courant ; Laureen expliquera par conséquent l'importance de ces sujets. Puis, nous parlerons des calendriers, des échéanciers. Et comme nous l'avons dit, ce travail dure depuis un certain temps, donc on voudrait vous donner une idée des dates auxquelles vous pourriez vous attendre à voir une résolution. Cela pourrait ne pas arriver tout de suite, malheureusement. Nous parlerons également des inquiétudes du GAC. Nous parlerons des développements récents du résultat de l'évaluation de la conception opérationnelle ou ODA. Comme vous le savez, il existe à présent une équipe de cadrage de l'exactitude où le GAC participe à travers une petite équipe, donc nous vous en parlons un peu. Et nous vous présenterons les objectifs du groupe pour l'ICANN73 et à l'avenir.

---

Sur ce, passons à la diapositive suivante et je cèderai la parole à Laureen. Merci.

LAUREEN KAPIN :

Merci Chris. J’espère que vous m’entendrez correctement. Si ce n’est pas le cas, vous me le direz.

Je suis Laureen Kapin et ensemble avec Chris, nous sommes des membres du petit groupe du GAC qui s’occupe des processus accélérés d’élaboration de politiques portant sur les données d’enregistrement gTLD. Quant à moi, je suis également membre d’un petit groupe qui s’occupe de l’évaluation de la conception opérationnelle. C’est donc en tant que tel que nous parlerons aujourd’hui.

Pour ce qui du WHOIS et de la protection de données, je sais qu’il y a beaucoup de nouveaux membres à qui je souhaite présenter de quoi il s’agit. Je vous expliquerai ce qu’est le WHOIS et pourquoi il est d’importance.

Nous parlons ici des données d’enregistrement de noms de domaines, à savoir les informations de contact mises à disposition à travers certains formulaires au moment d’enregistrer un nom de domaine. Cela comprend le nom et le nom de famille, les informations de contact, l’adresse email, entre autres. Ces données ont été utilisées à des fins légitimes très nombreuses, y compris pour savoir comment contacter le titulaire du nom de domaine en cas de besoin pour des questions techniques qui pourraient apparaître, mais également pour

---

aider les autorités, les forces de l'ordre au moment de mener des enquêtes par rapport à des activités illicites et dans le cadre de leur lutte contre l'utilisation malveillante de l'internet et des technologies en général. Ces données sont également utiles pour les entreprises qui veillent à lutter contre la fraude et à préserver les intérêts du public. C'est particulièrement le cas lorsque quelqu'un souhaite par exemple faire semblant d'être une entreprise légitime, comme Amazon ou Facebook pour n'en nommer que quelques-unes. D'ailleurs, il y a beaucoup d'informations et de plaintes de ce type. Si vous êtes intéressés, sur notre site web de la Commission fédérale du commerce des États-Unis et dans l'onglet *Enforcement* de l'application, vous trouvez beaucoup de données et beaucoup d'informations à propos des escrocs et des personnes qui font semblant d'être le gouvernement américain.

Outre d'aider les entreprises et les forces de l'ordre, ces données aident les entreprises légitimes à porter plainte parce que quelqu'un souhaite utiliser leur propriété intellectuelle, leur nom de marque commerciale ou leur données en cas de contrefaçon. Et finalement, cela contribue à la confiance des utilisateurs sur l'internet. Donc si des personnes comme vous ou moi souhaite échanger avec une entité donnée, nous pourrions vouloir obtenir davantage d'informations pour décider avant de partager des informations, informations de santé, financières ou autres. Et cela est possible grâce à l'accès aux données d'enregistrement qui nous permet de vérifier s'il s'agit d'une page légitime ou pas.

---

Le GAC qui a auparavant contribué au débat par rapport à l'excès légitime aux données d'enregistrement de noms de domaines, a publié des principes par rapport au service WHOIS des gTLD en mars 2007 qui ont été rappelés plus récemment dans notre communiqué d'Abu Dhabi et le GAC a noté que les principes continuent à refléter les questions de politiques publiques d'importance en lien avec ces services WHOIS, ces services importants.

Dans ce communiqué, nous avons conseillé au Conseil d'Administration de pouvoir créer un système qui continue à faciliter cette reconnaissance préalable des activités légitimes d'importance. Le WHOIS est important aux fins de la sécurité et de la stabilité, y compris pour les enquêtes des forces de l'ordre comme je le disais tout à l'heure, mais il y a également ce besoin de pouvoir accéder de manière facile, conviviale et en temps et en heures aux informations lorsqu'elles sont nécessaires et que le WHOIS doit pouvoir être rapidement accessible pour le public lorsqu'il s'agit de fins légitimes et de bonne foi.

Prenons un peu de distance. Il est important de savoir pour contexte qu'avant l'adoption du règlement général sur la protection des données européen autrement connu comme RGPD, GDPR en anglais, toutes ces informations, y compris le nom et prénom, adresse, l'information de contact, étaient accessibles. Il ne suffisait que d'envoyer une requête. Mais suite à l'adoption de ce règlement général des protections de données, ce n'était plus le cas. Les informations personnelles, par exemple le nom et prénom et les informations de contact de quelqu'un, n'étaient plus accessibles

---

rapidement à travers une simple requête. Toutefois, ces données étaient accessibles à travers certains systèmes qui ont été créés par l'ICANN pour se conformer au règlement, mais l'utilisateur devait pouvoir justifier des fins légitimes.

Cela a fait l'objet d'énormes initiatives et débats de politique pour pouvoir essayer de trouver un système et une politique qui nous mette en conformité avec le règlement tout en protégeant les données personnelles, mais en permettant que ces données soient accessibles et disponibles aux personnes qui en avaient besoin pour différentes fins légitimes. Voilà un peu de contexte par rapport à ces informations et aux raisons pour lesquelles elles sont importantes. Diapositive suivante.

Je vais maintenant lire très rapidement ces informations. Sur cette diapositive, vous avez une liste, c'est un peu l'aide-mémoire pour que vous vous souveniez de tout ce qui a été fait. Il y a des noms qui sont intuitifs bien sûr, étape 1, étape 2, mise en œuvre de l'étape 1, mais il y a d'autres titres qui sont un peu plus difficiles. Vous vous demanderez peut-être ce qu'est le SSAD par exemple ; il s'agit d'un système d'accès et de divulgation et c'était le sujet des activités de l'étape deux. Mais ici, ce qui est à retenir est qu'il s'agit d'un travail qui dure depuis très longtemps et nous allons voir dans une autre diapositive la ligne chronologique.

Mais suite à l'adoption du RGPD européen et à son entrée en vigueur, il a fallu prendre des mesures très rapidement pour s'assurer que les activités qui se déroulaient en conformité avec les contrats de l'ICANN

---

continuent à être légitimes. À cette fin, l'ICANN a mis en place une spécification temporaire et suite à cela, il y a immédiatement eu des processus d'élaboration de politiques communautaires qui ont été lancés pour s'assurer que la communauté puisse s'exprimer à propos de ce nouveau système et cette nouvelle procédure pour gérer les informations et pour définir comment ce système et cette procédure devraient être.

Alors, il y a eu un processus accéléré d'élaboration de politiques, EPDP, qui a été créé et qui continue à travailler. Il y a eu un EPDP qui a été créé en mai 2019 et qui continue à travailler. Il s'agit de l'étape 1 de l'EPDP. Puis, dans l'état 2, il y a eu le SSAD et cela ne veut pas dire *sad* en anglais, pas du tout, cela veut dire système normalisé d'accès et de divulgation.

À présent, nous en sommes à une étape de conception opérationnelle qui s'occupe de ce système normalisé d'accès et de divulgation. Voilà en peu de mots de quoi il s'agit. C'est une évaluation qui s'occupe des estimations du coût, de la visibilité de la question, de savoir si le système est approprié et répond ou pas aux besoins. Et il y a en eu d'autres qui sont spécifiques, en particulier la question des données des entités juridiques, des entités formelles et des entités physiques, donc vous et moi, les personnes. Et finalement et plus récemment, il y a eu un processus d'élaboration de politiques de la GNSO qui a créé une équipe de cadrage sur l'exactitude des données d'enregistrement qui se demande s'il devrait y avoir d'autres processus d'élaboration de politiques sur cette question de l'exactitude des données. Et nous en reparlerons plus tard. Diapositive suivante.

---

Chris, je vais vous recéder la parole pour que vous abordiez la question du calendrier.

CHRIS LEWIS EVANS :

Merci beaucoup Laureen.

On a ici une représentation graphique de ce que Laureen présentait dans la diapositive précédente. Il y a quelques points clés, quelques jalons qui ont été marqués ici, mais l'idée est de vous montrer quelques points clés. Entre autres pour le GAC, ce qui manque ici, ce sont des dates de conclusion de certains de ces processus, surtout pour ce qui est de la mise en œuvre de l'étape 1. Et le GAC a d'ailleurs demandé dans ses communiqués à deux reprises me semble-t-il que l'ICANN fournisse une date ou que l'ICANN avance un plan détaillé permettant de comprendre quand cette mise en œuvre sera complétée. Mais on attend toujours. Comme vous voyez, cela a commencé il y a très longtemps et cela a consommé et a pris beaucoup de ressources, non seulement du GAC mais aussi de beaucoup d'autres membres de la communauté. Passons à la diapositive suivante où je parlerai des autres inquiétudes du GAC. Merci.

Au cours des différentes étapes, le GAC a travaillé à la rédaction d'une déclaration de la minorité, à commencer par 2018. C'est le moment auquel nous avons commencé à essayer de comprendre cette question. Et nous voulions ici attirer votre attention sur certains points qui restent des inquiétudes pour nous, surtout sachant qu'il ne s'agit

---

pas de points qui aient été réglés à travers une politique ou une mise en œuvre.

Laureen parlait de l'étape 2 qui considère ce système normalisé d'accès et de divulgation et nous sentions qu'au moment que le travail de politique serait complété, on pourrait se retrouver face à un système qui serait plutôt fragmenté et qui ne permette pas à la communauté d'avoir une vue d'ensemble ou un accès complet et ceci ne satisferait pas nécessairement au besoin de protection. La protection et la confiance des consommateurs n'étaient pas suffisamment abordés non plus, et ce mécanisme faisant partie du processus de politique, il nous semblait, n'allait pas suffisamment loin pour permettre au SSAD d'évoluer et de pouvoir prendre en considération les nouveaux règlements ou les meilleures pratiques qui pourraient apparaître une fois que le système aurait déjà été mis en œuvre.

Comme vous l'aurez déjà vu, il s'agit d'un système très compliqué et nous sentons qu'il doit pouvoir évoluer pour s'adapter et intégrer les meilleures pratiques, mais également pour que pour les opérateurs le système fonctionne aussi bien que possible.

Et puis finalement, dans la liste de l'étape 2, la dernière considération, c'est la question des coûts qui ne sont pas proportionnés pour les utilisateurs. Nous croyons que cela a déjà été signalé à l'ICANN avec les estimatif de coûts qui ont été présentés pour l'étape de conception opérationnelle et de l'évaluation de la conception. Ces sont des

---

préoccupations qui restent valides et qui continueront à être abordées.

Parlons maintenant de l'étape 2A. Lors de la phase 2A, on a analysé la différence entre l'enregistrement de personnes morales et de personnes physiques. Ce que je veux signaler ici, c'est que le GAC a estimé que la documentation n'était pas suffisante pour la politique et il n'a pas abordé ici le texte de la loi. Il faudrait donc s'en remettre à des personnes qui aient des connaissances plus profondes sur ce thème.

Je rends la parole à Laureen et je lui demande de voir la prochaine image.

LAUREEN KAPIN :

Merci Chris, je vais prendre [ma pompe].

Ici, je ne sais pas si vous pouvez le voir par suite du fond de l'écran que j'ai, mais c'est une documentation qui est très longue avec beaucoup d'informations conçues pour guider le Conseil d'Administration sur l'évaluation des recommandations de l'étape 2. Et c'est utile parce que ces recommandations qui ont été approuvées par la GNSO, l'organisation de soutien aux noms génériques, se trouvent maintenant à un point où le Conseil d'Administration doit décider s'il va accepter ou rejeter ces recommandations.

L'évaluation de la conception opérationnelle s'est centrée sur des critères à donner au Conseil d'Administration et sur ce que cela pourrait résulter si ces recommandations étaient appliquées. Comme

---

vous pouvez le comprendre par rapport à la longueur et l'importance de l'évaluation, la réponse courte est la suivante : c'est compliqué, il y a beaucoup d'incertitudes.

Nous allons voir donc cette image qui a été préparée en fait par ceux qui s'occupent de l'étape de conception opérationnelle. C'est une image claire. Nous voyons ici lorsque nous parlons du temps nécessaire combien de temps on devrait avoir pour mettre en œuvre ces recommandations, ces évaluations qui ont été faites par le personnel de l'ICANN, donc mes félicitations pour eux de cet effort d'analyse qu'ils ont fait.

Cela prendrait entre trois ou quatre ans de développer ce système d'accès de divulgation. Et vous voyez qu'il y a différents composants ici. Et il y a des incertitudes aussi qui se rapportent à la durée, à la mise en œuvre qui doit avoir lieu auparavant et la mise en œuvre qui doit être faite après le moment où certaines recommandations auront été acceptées. On peut voir donc qu'il y aura un développement d'entre trois et quatre ans. Il y a ensuite ce travail de mise en œuvre dont on ne voit pas trop clair si cela va enfin se poursuivre. Mais bon, il y a des délais et des dates qui ne sont encore clairs ici. Cela pourrait prendre très longtemps avant que nous ne le voyions. Nous savons que c'est une question complexe, qu'il y a beaucoup d'acteurs, beaucoup de sous-systèmes et qu'il y a beaucoup de processus. Nous voyons qu'il y a ici 60 processus qui sont indiqués.

Le coût est aussi une autre question importante. Cela peut varier entre 20 et 27 millions de dollars pour le développement. Et une partie de

---

l'incertitude concerne ici le fait que l'on ne sait pas clairement combien de personnes vont se servir de ce système. Vous pouvez voir lorsque nous parlons des coûts qu'il y a de très grandes différences. L'une d'elles concerne l'accréditation, ceux qui vont demander l'accès à cette information qui n'est pas publique parce qu'il faut voir si ceux qui la demandent sont vraiment ceux qu'ils disent être. Et cela peut varier entre 21 et 86 dollars selon le nombre d'utilisateurs. Et il en va de même pour le coût des demandes de divulgation, entre 45 centimes et 45 dollars. Donc les différences sont vraiment très grande. Il y a des hypothèses sur le nombre d'utilisateurs qui peuvent utiliser ce système, comme cela a été fait dans l'évaluation, mais tout a une fourchette. Nous avons entre 25 000 et 3 millions d'utilisateurs dans cette hypothèse, donc voilà la raison de ces fluctuations pour le coût, le coût général, le coût de développement, le coût concernant l'utilisation du système.

L'évaluation, donc, qui a été conçue pour donner de l'information au Conseil d'Administration a soulevé beaucoup de questions. Je crois que l'un des résultats auxquels nous sommes parvenus, c'est qu'il est très difficile de répondre de manière précise à ces questions parce qu'il y a de très nombreuses incertitudes. Prochaine image s'il vous plaît.

Vous pouvez voir que j'ai déjà abordé certains de ces points, mais je voulais m'assurer que nous allions bien comprendre certaines de ces questions qui n'ont pas encore de réponse et des incertitudes. Le coût pour le développement de la mise en œuvre, c'est une partie du coût, c'est le coût à payer à l'avance. Mais il y a aussi le coût opérationnel. Et

---

encore une fois, nous voyons ici que la fourchette est vraiment grande parce que nous ne savons pas encore quel va être l'usage.

Il y a aussi l'évaluation générale et ensuite, nous avons une évaluation annuelle parce que cela pourrait représenter entre 100 000 et 12 millions. Il y a aussi des incertitudes très importantes sur les possibles utilisateurs du système. L'une d'elles concerne l'impact des services d'anonymisation et de représentation fiduciaire. Ce sont des services utilisés lorsque l'on demande des informations et que l'on ne reçoit pas le titulaire de nom de domaine réel, mais le service qu'ils utilisent pour se protéger avec un service d'enregistrement fiduciaire et de confidentialité. Ce que cela signifie pour celui qui demande les données d'un titulaire de nom de domaine, c'est qu'il ne pourra pas recevoir les données dont il a besoin directement. Et cela pourrait dissuader certaines personnes de l'utilisation du système, parce que il y a une estimation de 30 % des noms de service et des noms qui sont enregistrés et que l'ODA considère et ce n'est qu'une estimation. Donc quel est le gain ici ? Si l'on pense que l'on va demander quelque chose et on n'aura pas accès à l'information dont on a besoin, on ne voudra pas se servir de ce système et on ne voudrait pas non plus payer pour ce système.

Une autre question qui n'a pas de réponse concerne les restrictions juridiques sur le transfert de données transfrontalières. Par exemple, disons qu'une autorité des États-Unis veut avoir des données d'un titulaire de nom de domaine vivant en Europe par exemple et que le bureau d'enregistrement se trouve en Europe par exemple. Il se peut qu'il y ait une restriction pour donner ces données exactement et pour

---

les transférer de manière transfrontalière. On ne sait pas donc parfois si on va obtenir l'information que l'on veut ou dont on a besoin et cela a une influence sur la décision d'utilisation du système. Toutes ces questions présentent une incertitude très grande concernant la prédictibilité exacte des coûts de l'utilisation de ce système. Prochaine image.

Nous allons donc poursuivre le traitement de la question du SSAD. L'une des inquiétudes de politique publique concernant l'ODA, c'est qu'il semblerait qu'il y ait un malentendu sur la fonction des gouvernements et des autorités d'accréditation. C'est ces autorités qui vont décider s'il s'agit d'une entité de sécurité, d'un organisme de sécurité dans ma juridiction, et nous allons donc avoir un système pour nous assurer que ceux qui font des demandes concernant cette information en tant qu'organisme de sécurité de ma juridiction aient été vérifiés et validés en tant que tel.

Il y a des recommandations à l'étape 2 qui permettent essentiellement que chaque pays puisse avoir son propre système d'accréditation. Mais il y a certaines présentations qui ont dit que les gouvernements avaient l'obligation d'accréditer les utilisateurs pour agir de manière officielle. Mais aussi, ces gouvernements eux-mêmes devaient gérer ces demandes. Le GAC a demandé une précision à cet égard et qu'il fallait qu'il y ait une uniformité par rapport aux recommandations en elles-mêmes qui ne faisaient qu'anticiper un rôle d'accréditation pour les gouvernements et non pas un rôle qui pourrait aller au-delà de l'accréditation.

---

Pour ce qui est des prochaines étapes, ce qui va se passer rapport à l'évaluation de la conception personnelle, comme il a soulevé autant de questions, le Conseil d'Administration a en fait posé ses propres questions à la GNSO et le petit groupe de la GSNO a été créé pour analyser ces questions envoyées par le Conseil d'Administration. Avec Chris en tant que représentant du GAC dans cette petite équipe, nous sommes tous les deux à chercher à répondre à ces questions et nous voulons poser des questions concernant cet ODA. Le Conseil devra ensuite prendre une décision pour voir si ce groupe réduit dit qu'une partie de ces informations portent atteinte aux recommandations de politique actuelle ou pas. Elles doivent être envoyées au Conseil d'Administration pour des questions de procédure. C'est une espèce tennis de table entre le Conseil d'Administration et la GNSO parce que le Conseil d'Administration, sur la base de l'évaluation, pose des questions à la GNSO. Et je suppose que la GNSO devra clarifier le chemin à prendre dans l'avenir.

Un autre point utile comme une partie de l'ODA concerne les approches alternatives considérées par la communauté en ce moment. Et en fait, le petit groupe peut réduire un peu les risques concernant cette évaluation de conception opérationnelle.

Et ceci concerne la catégorie suivante, pourquoi n'avons-nous pas une approche plus lente en ce sens que nous ayons un programme pilote et non pas d'essayer de tout avoir, de tout mettre en place avec ce système identifié comme un système très complexe et coûteux évidemment et qui prend assez longtemps pour être développé et mis en œuvre ? Certaines actions identifiées ici dans

---

l'ODA concernent l'option d'avoir un programme pilote pour prouver que si ce système fonctionne et que s'il y a une demande pour s'en servir, une autre option concernerait une approche par étapes pour la mise en œuvre du SSAD, qu'il n'y ait pas de mise en œuvre en une seule fois, même par étapes.

Et une autre possibilité quant au RGPD, il peut y avoir un code de comportement pour aider dans les actions à prendre par rapport au SSAD ou au système mis en œuvre. Voilà toutes les options qui ont été vues après l'évaluation de la conception opérationnelle et de la petite équipe de la GNSO dont est membre le GAC. Diapositive suivante.

Bien. Nous allons maintenant céder la parole à ma collègue de la Commission européenne, Melina, qui va changer de sujet et parler des initiatives actuelles sur l'exactitude des données. Cela fait partie des travaux les plus récents par rapport à la protection des données et au WHOIS. Melina, à vous.

MELINA STROUNGI :

Merci Laureen. Permettez-moi ici de me mettre à l'écran.

Comme Laureen l'a dit, je fais partie de l'équipe de cadrage qui a commencé à travailler au mois d'octobre. L'exactitude est une question importante qui reste à résoudre dans le cadre des données WHOIS et des données d'enregistrement. Cela a été remis de l'étape 1 à l'étape 2. Ce n'était toujours pas résolu et l'équipe de cadrage a commencé à évaluer comment la question devait être abordée.

---

Comme je l'ai dit dans notre dernier communiqué et comme nous continuerons de le dire, l'exactitude des données d'enregistrement est importante aux fins de l'atténuation et de la lutte contre l'utilisation malveillante du DNS. Pour cette équipe de cadrage de l'exactitude, le conseil de la GNSO nous a chargés de compléter quatre missions qui sont toutes de la même importance pour nous. Comme vous le voyez, on a l'application et les rapports pour évaluer les obligations d'exactitude existantes et leur application. Par ailleurs, nous devons voir dans ce contexte quelles sont les sources à disposition, entre autres accords et contrats, statuts constitutifs de l'ICANN et tout ce que l'on puisse trouver qui soit pertinent pour en créer un index. Par rapport à ce document qui sera créé et sous sa base ainsi qu'à partir des informations qui nous seront fournies par le service conformité de l'ICANN, nous devons nous mettre d'accord sur une définition de l'exactitude.

Une deuxième mission est de fournir des recommandations sur la manière de mesurer les niveaux d'exactitude. Et puis, à partir de cette évaluation dans les missions 1 et 2, nous devons évaluer si les obligations de conformité et d'exactitude des données sont respectées en fonction de ce qui apparaît dans les contrats et puis de recommander s'il s'avère nécessaire d'apporter des modifications pour améliorer l'exactitude des données et comment s'y prendre, s'il faudrait un processus d'élaboration de politiques ou si cela pourrait être fait à travers des négociations d'ordre contractuel.

Ce travail est toujours en cours et je ne ferai qu'essayer de vous présenter l'état de la situation actuelle ainsi que nos contributions à

---

ces mission en tant que GAC ensemble avec certaines des difficultés que nous avons connues au long de ce processus. Commençons par les difficultés.

Certaines parties prenantes considèrent qu'il nous faut d'abord des preuves qu'il y a un gros problème d'exactitude et qu'on ne pourrait jamais en discuter sans avoir des faits. Mais cela est très problématique étant donné que les parties contractantes sont actuellement les seules à avoir accès aux données d'enregistrement, ce qui fait qu'il est très difficile de pouvoir démontrer quoi que ce soit puisque on n'a pas les données nécessaires pour le faire. Par le passé, avant l'entrée en vigueur du Règlement général de protection des données européen, l'inexactitude était en grande mesure répertoriée à travers des plaintes. Mais après l'entrée en vigueur du RGPD, des données ont été expurgées et il devient de plus en plus difficile de pouvoir identifier les inexactitudes. Ce problème est intimement lié avec le fait que l'ICANN n'a plus accès à ces données non plus.

Récemment, dans un rapport, l'ICANN a énuméré toutes ces difficultés qui l'empêchent de résoudre tous ces problèmes à travers un système de rapports de l'exactitude WHOIS. L'ICANN se demande si elle a un intérêt légitime pour accéder aux données d'enregistrement ou pas aux termes du RGPD, question qui doit être répondue dès que possible pour savoir si l'ICANN pourra ou pas le faire. L'ICANN cherche des conseils juridiques. Et comme vous le voyez en bas de la diapositive, il s'agit d'une question que nous avons posée, si l'ICANN prévoit de se faire conseiller à ce sujet. Et nous en reparlerons plus tard.

---

Pour ce qui est de nos contributions des sessions de l'état d'avancement quant aux missions, pour les missions 1 et 2, nous avons dû mener une analyse et contribuer pour dire comment mesurer l'exactitude. Pour ce qui est de l'analyse, chaque groupe espère pouvoir identifier quelles sont les lacunes existantes entre les exigences actuelles et l'étape future souhaitée.

Depuis le début, en tant que GAC, nous avons insisté sur le fait que pour identifier les lacunes, il fallait bien comprendre quelles étaient les exigences d'exactitude existantes. Le groupe des représentants des bureaux d'enregistrement avait pris l'initiative de proposer un état de situation qui a été présenté dans l'analyse des lacunes. Et dans ce document, l'exactitude était décrite comme étant strictement limitée à l'exactitude syntactique et opérationnelle, c'est-à-dire que l'adresse email soit bien écrite et fonctionne pour que les emails ne soient pas rejetés. Ces obligations opérationnelles et syntactiques ne portent que sur une sous-section spécifique des spécifications du programme d'exactitude du WHOIS, mais ce ne sont pas les vraies spécifications dans la pratique. Il existe d'autres obligations qui sont prévues dans les contrats et nous considérons que la description de la réalité actuelle est un peu étroite et qu'il est nécessaire d'adopter une approche un peu plus holistique.

Il a été dit qu'il y a eu beaucoup d'objectifs qui n'ont pas été pris en considération, par exemple le fait que l'exactitude devrait être considérée non seulement en vertu du RGPD, mais également en vertu d'autres lois, et que l'exactitude devrait inclure les fins auxquelles les données sont collectées et traitées à la lumière de la mission de

---

l'ICANN. Il a été dit que l'on devrait également discuter de la vérification, de la validation et de la divulgation des données.

Quant à nos commentaires par rapport à la mesure de l'exactitude, qui peut le faire et comment, nous avons souligné l'importance d'exiger que les parties contractantes soient responsables de se conformer aux exigences en matière de conformité. Et nous avons également souligné l'importance d'améliorer la transparence en matière de conformité parce qu'on a des problèmes de transparence à présent. Nous avons également dit qu'il était important que les parties contractantes puissent démontrer l'existence de procédures pour se conformer et pour gérer l'exactitude et que s'il y avait des mesures ou des dispositions qui évitaient de mesurer l'exactitude, il fallait faire un suivi avec des recommandations concrètes pour proposer des moyens qui nous permettent de surmonter ces obstacles.

Par rapport à la manière d'obtenir de nouveaux indicateurs et de nouvelles mesures de l'exactitude, nous avons proposé qu'une étude unique soit effectuée, mais il faut garder à l'esprit que cela pourrait impliquer une pause pour le travail en matière d'exactitude.

Et passons maintenant la question la plus controversée et c'est la définition de l'exactitude et la possibilité que nous aurions en tant que groupe de nous mettre d'accord sur la définition de ce qu'est l'exactitude.

Nous, ainsi que d'autres groupes, avons déjà présenté des commentaires par écrit à ce sujet, mais nous n'avons toujours pas eu l'occasion de présenter ces contributions en davantage de détails

---

après du groupe, ce que nous ferons lors des prochaines réunions. Pour l'instant, il semblerait qu'entre les participants du groupe, il y a beaucoup de confusion. On n'est pas tout à fait sûr par rapport à la définition.

En termes linguistiques, la définition devrait être la déclaration de ce qui est l'essence d'un concept. Mais il y en a qui considèrent qu'un ensemble de dispositions contractuelles pourrait être considéré une définition. Nous ne sommes pas d'accord avec cela. Pour nous, un ensemble d'obligations ne constitue pas une définition. Lorsque nous travaillons à l'élaboration d'une définition, nous croyons que nous devrions prendre en considération tous les éléments, y compris les instructions que nous avons reçues. L'approche devrait donc être plus holistique et considérer l'intégrité des dispositions disponibles, non seulement la spécification existante du programme de conformité, évaluer tout ce qui existe ainsi que d'autres sources, par exemple les statuts constitutifs de l'ICANN.

Lorsqu'on parle d'améliorer l'exactitude par exemple, il faut prendre en considération d'autres variables comme la confiance des consommateurs. On parle ici également des exigences en matière de contrat d'enregistrement pour être sûr que les données soient exactes et fiables. Les instructions de la GNSO définissent clairement qu'il faut prendre en considération les contributions du service de conformité de l'ICANN. Et ce service conformité de l'ICANN s'est exprimé en des termes très intéressants, complétés hier d'ailleurs, et disant que l'exactitude ne se limite pas à l'exactitude opérationnelle syntactique. Et d'ailleurs, le service a apporté un exemple dans lequel

---

l'inexactitude est définie comme l'incapacité pour identifier le titulaire de nom de domaine, par exemple si on a un titulaire de nom de domaine dont les données sont clairement inexactes, si la personne se présente comme simplement Mickey Mouse ou si c'est en lien avec l'application des dispositions d'une organisation. Et l'ICANN devrait pouvoir gérer les plaintes par rapport à une identité dans ce cas-là.

Nous avons également signalé que la définition de l'exactitude devrait inclure les fins auxquelles les données d'enregistrement sont traitées à la lumière de la mission de l'ICANN et il devrait exister un EPDP qui identifie ces fins et cela devrait impliquer et inclure la capacité d'attribuer un nom de domaine et de le mettre en lien avec une personne pour améliorer la sécurité et la stabilité du système des noms de domaine.

En définitive, nous devons pouvoir garantir que le titulaire de nom de domaine soit qui il dit être et que les parties prenantes puissent consulter tous ces éléments, ce qui est essentiel pour nous et qui a un impact sur la mise en œuvre du contrat.

Les deux questions que vous voyez à la fin de cette diapositives sont les questions que nous tenons à poser au Conseil d'Administration de l'ICANN sachant qu'il y a différents contrats qui ont été négociés entre les parties contractantes de l'ICANN et qui font l'objet de négociations, contrats de protection de données qui pour la plupart sont confidentiels. Mais il nous faudrait comprendre où ils en sont pour permettre à notre travail en matière d'exactitude d'avancer et pour comprendre si l'ICANN a déjà reçu le conseil juridique pour savoir

---

quelles sont ses possibilités d'accéder aux données et de surveiller l'exactitude. Cette incertitude nous empêche d'avoir des mesures correctes de l'exactitude.

J'espère ne pas avoir parlé en des termes trop techniques. Je vais recéder la parole à Laureen pour qu'elle nous présente les objectifs du groupe pour la réunion ICANN73. Et je serai prête à répondre à vos questions s'il y en avait.

LAUREEN KAPIN :

Merci Melina. En fait, je pense que c'est Chris qui va s'en occuper.

CHRIS LEWIS EVANS :

Merci Laureen et merci Melina. On passe à la diapositive suivante s'il vous plaît. Il s'agit de notre dernière diapositive. Je vais essayer de pourvoir synthétiser toutes les informations qui y apparaissent.

La petite équipe qui se penche sur cette question va s'occuper de ce qui suit et je vais également vous expliquer quels seront nos objectifs. Dans la mise en œuvre de l'étape 1, nous avons un peu avancé. Le calendrier a déjà été publié et nous verrons donc l'impact de cela ainsi que les préoccupations que nous pourrions avoir du point de vue du processus public et les implications que cela aurait sur les pistes de travail 2 et 2A. Et il y a également la suspension des initiatives de mise en œuvre préexistantes, ce qui a un grand impact.

En ce moment, il y a la politique de transfert du WHOIS détaillée, la politique d'accréditation fiduciaire et d'anonymisation ainsi que le

---

système de signalement de l'exactitude du WHOIS. Melina parlait également de la question de l'exactitude. Pour moi, en tant qu'agente d'une force application de la loi, la question des services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire a un très grand impact et je sais que c'est le cas pour beaucoup d'autres également. Et puis, il y a la politique de transfert du WHOIS détaillé qui a également un impact sur les données disponibles et les sources d'où viennent ces données. Tout cela nous intéresse et nous resterons à l'écoute par rapport à ces processus.

Enfin, dans l'avis de Montréal, nous avons essayé de nous assurer que le système actuel demande un accès raisonnable. Nous avons communiqué cela de manière efficace et nous avons fait le suivi de cette demande dans un autre communiqué, donc nous voulons voir ce qui se passe en ce sens là. Il y a certaines questions que nous pourrions inclure dans le communiqué reflétées dans notre séance avec le Conseil d'Administration. C'est ce que Mélina a mentionné lors de son intervention.

Il y a un certain nombre de ces processus qui n'ont pas fait suffisamment de progrès ou en tout cas nous ne savons pas trop clairement quels sont les résultats. Donc il faut que nous soyons attentifs à certains délais pour avoir une bonne information, voir quels sont les mécanismes qui peuvent être appliqués. Au point de vue technique, nous estimons aussi que l'on pourrait ajouter un texte dans la réponse pour informer les utilisateurs du système afin qu'ils sachent comment ils peuvent avoir accès aux données d'enregistrement ou à des données plus abondantes ou enfin demander que leurs données

---

soient présentées. Donc c'est quelque chose que nous allons considérer avec d'autres collègues de la communauté pour voir comment cela pourrait être fait. Ensuite, comme Melina l'a dit, si l'ICANN peut demander l'accès à des données qui ne sont pas publiques à des fins d'exactitude et pouvoir donc continuer à faire ces rapports sur l'exactitude, c'est quelque chose qui nous intéresse aussi.

J'ai vu qu'on avait mentionné aussi sur le chat qu'il faudrait voir si nous devrions penser à une approche par étapes. Au point de vue de la politique publique, quelles sont les exigences minimales dont il faut tenir compte dans ce système ? Et comment résoudre nos inquiétudes de telle manière que l'on voit se réduire les risques et que nous puissions avoir une bonne utilisation de ces systèmes ? Voilà donc ce que nous voulions partager avec vous. Maintenant, je cède encore une fois la parole à Manal pour les questions.

Merci beaucoup.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup, Excusez moi, cela m'a pris un tout petit peu de temps pour activer mon micro.

Merci Laureen, Melina et Chris. Vous avez fait une présentation exhaustive avec une information abondante, très complète, qui sert comme référence d'information. Excellent pour nos collègues. C'est comme Melina l'a dit, un lieu centralisé où nous pouvons aller chercher des informations ; il y a le contexte, les antécédents, mais il y a aussi une information très concise et c'est vraiment très utile.

---

Moi, j'ai une question à poser, mais je crois que Vincent et ensuite Nigel ont demandé la parole.

FRANCE :

Merci Manal.

Bon après midi, bonsoir ou bonjour où que vous soyez. Je voudrais faire un commentaire en français.

... sincèrement Laureen, Melina et Chris au nom de la France pour l'excellente présentation qu'ils viennent de nous faire, pour leurs excellentes présentations au pluriel même. Et en général, je voudrais les remercier pour leur suivi efficace des questions d'accès aux données d'enregistrement.

Je voudrais faire un commentaire sur l'évaluation de design opérationnel qui a été publié en conclusion de la phase de design opérationnel, de la phase 2 du processus accéléré de développement de politiques de l'EPDP.

Comme beaucoup de parties prenantes de l'ICANN, nous avons été assez frappés par les écarts très importants figurant dans les estimations de l'évaluation de design opérationnel, dans les estimations financières et les estimations du nombre d'utilisateurs. En fait, je pense qu'il était prévisible que le SSAD aurait un coût important; nous pouvions nous y attendre. Mais la question est de savoir à quel point, à quel point il sera onéreux. Et il est impératif d'affiner les prévisions en termes de nombre d'utilisateurs et de financement. Nous pensons donc que la communauté, même si cela

---

nous a pris déjà beaucoup de travail, nous pensons que la communauté doit encore travailler pour affiner les évaluations en termes de nombre d'utilisateurs et de coût de fonctionnement pour le SSAD.

Voilà le commentaire que je voulais faire. Merci encore une fois à tous.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup la France. Est-ce que nous aurions des réponses ou Nigel peut intervenir ?

LAUREEN KAPIN : Je dirai brièvement que je crois que nous allons tenir compte de cette observation, de cette remarque, parce que tout dépend de bon nombre de questions, surtout le coût qui dépend du nombre d'utilisateurs. Voilà pourquoi il est très important d'approfondir cette question. Il y a beaucoup de choses qui en dépendent, donc nous tenons compte de ce qui était dit, bien sûr.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Laureen.

Nigel.

ROYAUME-UNI : Merci beaucoup Manal. Bonsoir à tous et merci de vos présentations. Elles ont été vraiment très complètes. J'ai une question à poser sur la question de l'exactitude.

---

C'est peut-être seulement pour moi, mais je ne finis pas de comprendre. Un titulaire de nom de domaine va dans un bureau d'enregistrement et dit : « Je suis Mickey Mouse », il est évident qu'il ne l'est pas. On va lui fermer la porte au nez, évidemment. Mais historiquement, cela a eu lieu, c'est quelque chose qui s'est passé. Donc si l'on sait qu'il y a des études qui ont été faites sur l'inexactitude des données, sur les noms de domaine, sur l'inscription, je crois comprendre qu'il y a une un problème légal en ce sens que l'ICANN demande ces données-là et c'est ce que Melina clairement dit.

Mais je crois qu'il n'y a de barrières légales pour l'enregistrement en premier lieu de celui qui a enregistré le nom de domaine, si vous voulez le dire, pour avoir une interaction avec le titulaire de nom de domaine pour s'assurer que les données disponibles d'un titulaire de nom de domaines sont exactes à un moment donné, de la même manière qu'une tierce partie avec laquelle on traite, je ne sais pas, un supermarché ou quelqu'un d'autre pourrait s'y présenter de temps en temps quand on nous sommes demande si nous faisons partie d'une liste que nous vérifions et que nous confirmons ou rectifions nos données. Je crois que les bureaux d'enregistrement et les opérateurs de registre ne peuvent pas prendre ce travail pour s'assurer d'avoir un DNS plus exact.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Nigel. Je ne sais pas si quelqu'un voudrait dire quelque chose par rapport aux paroles de Nigel. D'accord.

---

CHRIS LEWIS EVANS :

Je vais répondre à cela très rapidement si c'est possible. Autrement, Melina peut intervenir si je me trompe sur quelque chose.

L'ICANN a un intérêt légitime à faire cela pour que les données soient exactes. Elle a un intérêt légitime à vérifier ces données. Mais il y a plusieurs questions à soulever aussi par rapport à cette même section. Le bureau d'enregistrement a l'obligation de vérifier que le titulaire de nom de domaine a présenté des données correctes. Et il faut qu'il y ait des politiques pour éliminer ce domaine-là. Dans certains pays, cela se fait plus facilement que dans d'autres et cela dépend du fonctionnement du système juridique ainsi que d'autres facteurs. Mais il y a des processus qui ont été mis en œuvre pour ce faire. Et comme je l'ai dit, dans chaque pays, il y a des variations par rapport aux autres, c'est très différent. C'est très difficile quand on vend des services à différentes nations partout dans le monde.

C'est pourquoi nous estimons que le besoin existe pour que l'ICANN puisse garantir que certains registres et bureaux d'enregistrement mettent en œuvre correctement ce système de vérification de données de manière adéquate et qu'il y ait aussi des opérateurs de registre et des bureaux d'enregistrement qui font un travail. Je peux parler à partir de ce que nous faisons de notre organisation au Royaume-Uni. Cela ne se fait pas nécessairement, mais il faut vérifier l'exactitude de ces données, évidemment.

---

MELINA STROUNGI : Pardon, vous me permettez Manal. Je crois que Chris a répondu à la question. Mais d'après ce que je vois sur le chat, c'est un autre point sur lequel je veux donner ma réponse.

Il y a différents modèles de bureaux d'enregistrement et d'opérateurs de registre. Des opérateurs de registre ont des données et d'autres n'en ont pas. Il y en a qui ont un lien direct ou un rapport direct avec le client ou pas. Donc cela dépend de celui ou de celle qui a les données, s'il y a des accords spécifiques en vigueur. C'est donc de cela que l'on discute, c'est justement de ce point que l'on discute. Qui peut mesurer ce dont on discute en ce moment en tant que groupe ?

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Melina.

Jaideep, le représentant de l'Inde.

INDE : Merci Manal. J'ai mis cela aussi sur le chat parce que c'est une réponse à ce qu'a dit Nigel.

Ici en Inde, on a commencé à connaître votre client ou le domaine électronique pour ceux qui ont un IDN et cela devrait être obligatoire pour les nouveaux domaines .in et c'est important de partager tout cela. Et il y a d'autres points qui se rapportent au coût dont Laureen a parlé. Je suggérerais ceci : comme l'ICANN, on pourrait aller faire un pas de plus et dire quelle est la question de la faisabilité financière. Le financement pourrait être fait par l'ICANN directement au lieu

---

d'identifier ou d'établir la catégorie de qui va l'être. À quoi bon rendre plus complexe ce processus ? Je pense que cela peut se faire pendant la période du processus d'accréditation. Je crois qu'il peut y avoir des ressources supplémentaires qui peuvent être utilisées par l'intermédiaire d'autres ressources, comme par exemple les ventes aux enchères, au lieu de voir qui va travailler ou qui va créer un système plus complexe encore. Je crois que l'ICANN pourrait avancer directement et ne pas restreindre son activité à ce qui a été établi à l'initial.

Je voudrais ensuite dire – et c'est quelque chose qu'on a présenté aussi dans cette séance –, cela concerne la décentralisation ou le système fragmenté. Il me semble qu'il y a beaucoup de raisons à la décentralisation qui concernent la reddition des comptes, la responsabilité, l'efficacité, etc. Je trouve que ces points qui n'ont pas encore été résolus devraient peut-être nous pousser à parler d'un système centralisé. Mais je pense que c'est encore une question en attente. Je pense que c'est le rythme de tout ce travail qui a provoqué tout ceci. Il faut avoir un plan de travail pour voir quel est le système qui pourrait être mis en œuvre.

Voilà mes commentaires.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Jaideep. Bien.

---

Si l'on tient compte de l'horaire, je veux partagerai quelque chose de bref que vous ne vous n'êtes pas obligé d'aborder maintenant, mais nous devons y réfléchir, à moins que nous ayons une réponse.

Sur le chat, on a donné un fort soutien à la notion de programmes pilotes. On a parlé d'une approche par étapes. Pour moi, un pilote implique la mise en œuvre de quelque chose à une échelle plus que celle que l'on avait planifié à l'origine, avec quelques fonctions pour commencer. Ce que je me demande, c'est si dans le cadre du GAC que nous connaissons les caractéristiques du pilote dont nous sommes en train de parler pour que nous puissions tous comprendre la même chose, comment ce pilote diffèrerait de la mise en œuvre finale. Et encore une fois, cela devrait faire l'objet d'un débat en interne pour nous, parce que nous avons déjà débordé de deux-trois minutes le temps et il faut respecter l'emploi du temps pour tout le monde et pour les interprètes aussi. Voilà pourquoi je clos la séance.

Je vous demande de revenir après la pause à 14 h 30 heure de San Juan, 18 h 30 UTC pour parler de l'utilisation malveillante et des séries ultérieure. Merci.

**[FIN DE LA TRANSCRIPTION]**